



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Service en ligne Orientation en 2^{de} générale et technologique

Phase provisoire d'orientation

Guide à l'attention des chefs d'établissement
et de leurs équipes pour l'accompagnement
des familles

PROCÉDURE D'ORIENTATION 2021-2022


Informations aux établissements scolaires

Vous trouverez ci-dessous des recommandations pour l'utilisation de Siecle Orientation et du service en ligne Orientation dans le cadre de la campagne d'orientation 2021-2022.

Le pictogramme  signale les recommandations qui concernent uniquement le palier 2^{de} générale et technologique.

Actions à effectuer avant la phase provisoire

- ✓ Dans *Siecle BEE*, **compléter les adresses mail** de tous les représentants légaux de l'élève.

- ✓  Dans *Siecle Orientation*, **avant l'ouverture de la phase provisoire, paramétrer les enseignements de spécialité** qui seront proposés aux élèves dans l'établissement à la rentrée prochaine.
En fonction du paramétrage, deux listes complémentaires d'enseignements de spécialité seront affichées aux familles sur le service en ligne Orientation : la liste des enseignements proposés dans l'établissement et celle des enseignements non proposés dans l'établissement. Si ce paramétrage n'est pas effectué, les deux listes seront identiques et comprendront tous les enseignements de spécialité existants.

- ✓ **Compléter les champs personnalisables des flyers dédiés**, mis à disposition sur l'intranet Pléiade, avec les dates d'ouverture et de fermeture de chaque phase sur le service en ligne orientation, puis **les diffuser aux familles**.
Chaque phase est ouverte et fermée automatiquement sur le service en ligne Orientation selon le calendrier paramétré par le service académique d'information et d'orientation. Ce calendrier est visible par l'établissement dans Siecle Orientation.

Recommandations pour le bon déroulement des phases provisoire et définitive

- ✓ La synchronisation des données avec le service en ligne Orientation est fiabilisée : les demandes des familles saisies en établissement ne sont visibles qu'au moment de la consultation des réponses du conseil de classe sur le service en ligne Orientation.
- ✓ Si une saisie établissement existe et qu'une famille effectue une saisie sur le service en ligne Orientation, c'est celle saisie par la famille dans le service en ligne Orientation qui sera utilisée en conseil de classe pour saisir les avis provisoires.
- ✓ Au sein de chaque phase, le chef d'établissement doit fermer puis rouvrir le service en ligne Orientation en fonction de l'organisation des conseils de classe, dans le respect du calendrier défini par le service académique d'information et d'orientation. Les fermetures et réouvertures du service en ligne Orientation sont gérées dans *Siecle Vie de l'établissement*. **Recommandations :**
 - **Il est impératif de fermer le service en ligne Orientation au moins 24h avant le début des conseils de classe**, afin de recueillir les dernières intentions saisies pour la tenue des conseils de classe (transfert des intentions du service en ligne Orientation vers Siecle Orientation durant la nuit) ;
 - **une fois les avis du conseil de classe saisis dans Siecle Orientation, d'attendre 24h avant de procéder à la réouverture du service en ligne Orientation** afin que les familles ne puissent plus modifier leurs intentions (transfert des avis de Siecle Orientation vers le service en ligne Orientation durant la nuit ; c'est uniquement après ce transfert que les familles ne pourront plus modifier leurs intentions).

Il est nécessaire d'informer les représentants légaux si des modifications sont effectuées dans Siecle Orientation, dans les situations suivantes :


- 2
 - modification du paramétrage des enseignements de spécialité alors que les représentants ont déjà effectué leurs demandes sur le service en ligne Orientation ;
 - en phase provisoire, modification des avis du conseil de classe alors que les représentants ont déjà accusé réception sur le service en ligne Orientation ;
 - en phase définitive, modification des propositions du conseil de classe alors que la réponse de la famille est déjà saisie via le service en ligne Orientation ou par une saisie de l'établissement dans Siecle Orientation.

Fermeture du service en ligne Orientation et ouverture des conseils de classe

Le conseil de classe d'une division est ouvert :

- ✓ L'ouverture des conseils de classe dans Siecle Orientation permet de saisir les réponses du conseil de classe pour les élèves de la division et les représentants légaux ne peuvent plus saisir de demandes sur le service en ligne Orientation.

Le service en ligne Orientation n'est pas fermé :

- ✓ risque d'avoir une intention non traitée qui redescend le lendemain du conseil de classe. Contrairement à l'année dernière, cela ne supprimera plus l'avis provisoire, mais l'avis provisoire se basera sur l'intention reçue au maximum la veille de l'ouverture du conseil de classe ;
- ✓ l'intention non traitée sera visualisable en cliquant sur l'icône  dans la liste des intentions sur les écrans "Intentions" ou "Avis provisoires".

Le service en ligne Orientation est fermé :

- ✓ le service en ligne Orientation est fermé par l'établissement dans Vie Établissement : dans ce cas, la brique Orientation n'est plus visible sur Scolarité Services.

Le service en ligne Orientation est ouvert mais le conseil de classe a été ouvert :

- ✓ cette année à l'ouverture du conseil de classe les saisies dans le service en ligne orientation ne sont plus possibles. Si les avis provisoires n'ont pas encore été envoyés au service orientation (la nuit suivant le moment de la saisie), le message suivant est affiché lorsque les représentants légaux se connectent : "Les avis provisoires du conseil de classe ne sont pas disponibles. Veuillez prendre contact avec votre établissement."

Points de vigilance pour la phase définitive

- ✓ **La fonctionnalité de report des saisies de la phase provisoire sur la phase définitive est supprimée.**
- ✓ Lors de la phase définitive, les saisies se déroulent dans l'ordre suivant : **choix définitifs des familles > propositions du conseil de classe > réponses des familles aux propositions du conseil de classe.**
- ✓ **Les deux représentants légaux sont informés simultanément de la réponse saisie. Le représentant qui n'a pas fait la saisie est invité à s'adresser au chef d'établissement en cas de désaccord.**
La réponse saisie dans le service en ligne Orientation est transférée automatiquement vers Siecle Orientation. En revanche, **lorsque le service en ligne Orientation n'est pas utilisé, l'établissement doit bien penser à saisir cette réponse dans Siecle Orientation dans le menu dédié *Saisie des réponses des familles*.**

Documentation d'accompagnement

- ✓ Flyers à destination des familles.
- ✓ Guides à l'attention des établissements pour l'accompagnement des familles lors de la phase provisoire.
- ✓ Aide en ligne accessible depuis Siecle Orientation en cliquant sur le lien *Aide* situé en haut à droite de l'écran.
- ✓ Présentation du service en ligne Orientation « Les 4 étapes à suivre pour demander une voie d'orientation après la 2^{de}.

Nouveau

Assistance en ligne

- ✓ Une assistance en ligne est proposée aux familles pour les questions techniques dans le service en ligne Orientation.

Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des intentions d'orientation et de l'accusé de réception des avis du conseil de classe, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase provisoire de la procédure d'orientation.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation, l'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Nouveau

1. Connexion au service en ligne Orientation

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail Scolarité Services avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr :

- ✓ Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- ✓ le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;
- ✓ le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉduConnect
Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil

Représentant légal

Élève

Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

legifrance.gouv.fr gouvernement.fr service-public.fr data.gouv.fr

education.gouv.fr

Besoin d'aide ? | Mentions légales | Accessibilité : non conforme | v1.66

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

La connexion se fait au moyen d'un compte EduConnect ou FranceConnect :

The screenshot shows the EduConnect login interface for a 'Représentant légal' (legal representative). At the top left is the EduConnect logo, and at the top right is a link to 'Changer de profil'. On the left side, there is a box titled 'Le compte EduConnect peut donner accès :'. The main content area is divided into two sections: 'Je me connecte avec mon compte EduConnect' and 'Je me connecte avec FranceConnect'. The EduConnect section includes fields for 'Identifiant' (with a link for 'Identifiant oublié ?') and 'Mot de passe' (with a link for 'Mot de passe oublié?'), a 'Se connecter' button, and a link for 'Je n'ai pas de compte'. The FranceConnect section features a 'S'identifier avec FranceConnect' button, a link for 'Qu'est-ce que FranceConnect?', and a paragraph explaining that FranceConnect allows access to various state services.

Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte Educonnect :

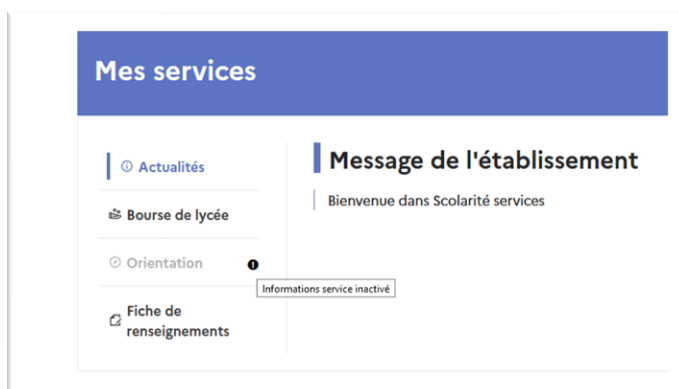
- ✓ rattacher un enfant à son compte ;
- ✓ vérifier son adresse de messagerie ;

The screenshot shows a page titled 'Actions à effectuer sur votre compte' with the subtitle 'Merci de mettre à jour les informations suivantes.' Below the title are two prominent blue buttons: 'Rattacher des élèves' and 'Vérifier l'adresse mail'. At the bottom, there is a checkbox labeled 'Ne plus afficher ces alertes à chaque connexion' which is currently unchecked, and a button labeled 'Je souhaite les réaliser plus tard'.

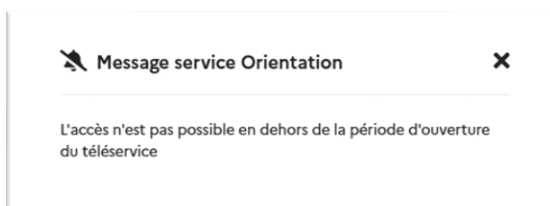
Ouverture et fermeture du service en ligne Orientation :

- ✓ les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage de la phase provisoire et définitive dans Siecle Orientation. **Ces dates servent à ouvrir et fermer automatiquement les phases sur le service en ligne Orientation.**

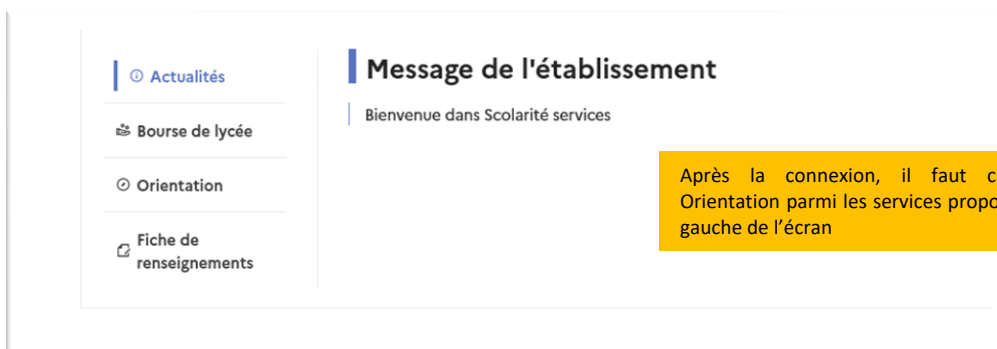
Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte le service Orientation est inactif :



✓ le message suivant s'affiche :



Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, l'accès au service en ligne Orientation devient actif :



2. Saisie des intentions d'orientation

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation. Des liens vers des sites ressources sont proposés afin d'accompagner les familles et préciser leurs demandes d'orientation.

Chaque étape de l'orientation est présentée : saisie des intentions, consultation des avis provisoires et accusé de réception, saisie des choix définitifs, consultation et réponse aux propositions du conseil de classe ;

- ✓ les repères temporels dépendent du paramétrage du découpage scolaire dans Siecle Orientation (trimestre ou semestre).

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire Avis provisoires
Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive Propositions
Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1^{re} générale ;
- 1^{re} technologique ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté. Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable). Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non. Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif. Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [🔗](#) ;
- sur le site [Secondes premières](#) [🔗](#) .

Je saisis les intentions d'orientation

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation :

- ✓ il doit saisir au moins 1 intention ;
- ✓ il peut saisir jusqu'à 10 intentions : 1^{re} générale (et enseignements de spécialité), 1^{re} technologique (et série), 1^{re} préparant au BT métiers de la musique, et une demande d'accès à la voie professionnelle ;
- ✓ seule la 1^{re} technologique peut être sélectionnée plusieurs fois ;
- ✓ le rang détermine l'ordre de préférence ;
- ✓ les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;
- ✓ les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à onze intentions. Quand les intentions sont validées, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence. Le rang peut être toutefois modifié (voir page 15) :

Fermer x

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

1^{re} générale

1^{re} technologique

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler Valider

1^{re} générale

⚠ Il est impératif de paramétrer les enseignements de spécialité proposés dans votre établissement à la rentrée prochaine avant le début de la phase provisoire et l'ouverture du service en ligne Orientation

Libellé	Demandé en phase provisoire via le TS	
	En établissement	Hors établissement
- ARTS -		
<input checked="" type="checkbox"/> ARTS DU CIRQUE	✓	-
<input type="checkbox"/> ARTS PLASTIQUES	-	-
<input type="checkbox"/> CINÉMA-AUDIOVISUEL	-	-
<input type="checkbox"/> DANSE	-	-
<input type="checkbox"/> HISTOIRE DES ARTS	-	-
<input type="checkbox"/> MUSIQUE	-	-
<input type="checkbox"/> THÉÂTRE	-	-
- LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER) -		
<input checked="" type="checkbox"/> LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ALLEMAND	✓	-
<input checked="" type="checkbox"/> LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS	✓	-
<input checked="" type="checkbox"/> LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN	-	-
<input type="checkbox"/> LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - BASQUE	-	-
<input type="checkbox"/> LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - BRETON	-	-
<input type="checkbox"/> LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - CATALAN	-	-
<input type="checkbox"/> LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - CORSE	-	-
<input type="checkbox"/> LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - CREOLE	-	-

En choisissant une voie, les informations complémentaires, comme le choix des enseignements de spécialité, s'affiche en dessous de la sélection de la voie :

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Choix des enseignements de spécialité pour la 1^{re} générale

Vous trouverez des informations sur les enseignements de spécialité sur le site [Horizons 21](#)

Lien vers le site Horizons21 pour s'informer sur les enseignements de spécialité

Annuler Valider

En fonction du paramétrage effectué dans Siecle Orientation, deux listes complémentaires d'enseignements de spécialité sont affichées aux familles, la liste des enseignements proposés dans l'établissement et celle des enseignements proposés hors de l'établissement à la rentrée prochaine.

La sélection des enseignements de spécialité est présentée sous la forme de listes déroulantes « intelligentes ». Pour chacun des quatre choix et éventuellement d'un cinquième hors de l'établissement, le menu déroulant affiche la liste des enseignements de spécialité proposés, dès qu'un enseignement de spécialité est choisi, il n'est plus affiché pour le choix suivant.

Les enseignements de spécialité sont affichés dans la liste déroulante correspondant aux saisies des quatre choix dans l'établissement et éventuellement d'un cinquième hors établissement :

Enseignements de spécialité en établissement : (*)

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Annuler Valider

Choix des quatre enseignements de spécialité dans l'établissement :

Choisir parmi

- HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES
- MATHÉMATIQUES
- NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES
- PHYSIQUE-CHIMIE
- SC. ÉCONO. & SOCIALES
- SCIENCES INGÉNIEUR
- SCIENCES VIE & TERRE

Arts

- ARTS DU CIRQUE

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)

- ALLEMAND
- ANGLAIS
- ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Annuler Valider

✓ l'enseignement de spécialité est affiché après la sélection ;

Enseignements de spécialité en établissement : (*)

PHYSIQUE-CHIMIE [x]

Veillez choisir un enseignement de spécialité [x]

Veillez choisir un enseignement de spécialité [x]

Veillez choisir un enseignement de spécialité [x]

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veillez choisir un enseignement de spécialité [x]

Annuler Valider

Possibilité de modifier la sélection

✓ l'enseignement de spécialité sélectionné n'est plus affiché pour le choix suivant ;

Enseignements de spécialité en établissement : (*)

PHYSIQUE-CHIMIE [x]

Veillez choisir un enseignement de spécialité [x]

Choisir parmi

- HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES [x]
- MATHÉMATIQUES [x]
- NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES [x]
- SC. ÉCONO. & SOCIALES [x]
- SCIENCES INGENIEUR [x]
- SCIENCES VIE & TERRE [x]

Arts

- ARTS DU CIRQUE [x]

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)

- ALLEMAND [x]

Annuler Valider

Physique-chimie n'est plus affiché dans la liste pour le choix d'un deuxième enseignement de spécialité

Enseignements de spécialité en établissement : (*)

PHYSIQUE-CHIMIE [x]

MATHÉMATIQUES [x]

SCIENCES VIE & TERRE [x]

Veillez choisir un enseignement de spécialité [x]

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veillez choisir un enseignement de spécialité [x]

Annuler Valider

Le choix pour la 1^{re} générale peut être validé uniquement avec la sélection de quatre enseignements de spécialité, l'ajout d'un cinquième enseignement n'est pas obligatoire et n'empêche pas la validation :

Choix des enseignements de spécialité pour la 1^{re} générale

Vous trouverez des informations sur les enseignements de spécialité sur le site [Horizons 21](#)

Enseignements de spécialité en établissement : (*)

PHYSIQUE-CHIMIE

MATHÉMATIQUES

ALLEMAND

Veuillez choisir un enseignement de spécialité

▲ Champ obligatoire

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veuillez choisir un enseignement de spécialité

Un message d'alerte informe de l'obligation de choisir quatre enseignements de spécialité pour valider le choix pour la 1^{re} générale

Choix d'un enseignement Arts ou LLCER ou LLCA :

Choisir parmi

vices

HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES

NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES

SC. ÉCONO. & SOCIALES

SCIENCES INGÉNIEUR

Arts

ARTS DU CIRQUE

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)

ALLEMAND

ANGLAIS

ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN

Veuillez choisir un enseignement de spécialité

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veuillez choisir un enseignement de spécialité

Une seule déclinaison pour les enseignements Arts, LLCER et LLCA peut être choisie. Dès qu'une déclinaison est choisie l'enseignement Arts, LLCER ou LLCA n'est plus affiché dans la liste pour le choix suivant.

Choix éventuel d'un cinquième enseignement de spécialité hors de l'établissement parmi la liste des enseignements proposés :

The screenshot shows a web interface for selecting speciality subjects. At the top, a dropdown menu is set to 'PHYSIQUE-CHIMIE'. Below it, a list of subjects is displayed under the heading 'Choisir parmi'. The subjects listed are: 'BIOLOGIE-ÉCOLOGIE', 'ÉDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES', 'HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE', and 'Littératures, langues et culture de l'Antiquité (LLCA)'. Under the 'LLCA' heading, 'GREC' and 'LATIN' are listed. At the bottom of the list, there is a prompt 'Veuillez choisir un enseignement de spécialité' with a dropdown arrow. To the right of each subject name is a small square button with an 'x' icon. At the bottom of the interface are two buttons: 'Annuler' and 'Valider'.

La validation du choix pour la 1^{re} générale peut se faire sans le choix d'un cinquième enseignement hors de l'établissement :

The screenshot shows a recapitulation interface for speciality subjects. It is titled 'Enseignements de spécialité en établissement : (*)'. Below the title, there are four rows, each representing a subject selected in the establishment: 'PHYSIQUE-CHIMIE', 'MATHÉMATIQUES', 'ALLEMAND', and 'ARTS DU CIRQUE'. Each row has a dropdown arrow and a small square button with an 'x' icon. Below these rows, there is a section titled 'Enseignement de spécialité hors établissement :'. Under this section, 'GREC' is listed with a dropdown arrow and a small square button with an 'x' icon. At the bottom of the interface are two buttons: 'Annuler' and 'Valider'.

Après la validation de la sélection de la 1^{re} générale, le récapitulatif de la sélection est affiché avec les enseignements de spécialité dans l'ordre de la saisie. Il est possible de valider l'intention choisie afin qu'elle soit prise en compte et terminer la saisie ou d'ajouter une intention pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection :

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation
- Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} générale

Enseignements de spécialité choisis :

- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

→

+ Ajouter une intention

Annuler
Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

L'intention peut être modifiée

Les deux listes des enseignements de spécialité proposés en établissement et hors établissement sont affichées suite à la modification de la saisie de l'intention pour la 1^{re} générale pour une nouvelle sélection.

L'annulation de la saisie supprime toutes les intentions saisies et permet de recommencer la saisie :

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler
Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, seule la voie technologique peut être demandée plusieurs fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation :

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

⚠ Vous ne pouvez pas demander deux fois la même voie d'orientation.

1^{re} technologique

Fermer ✕

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Après la sélection de la 1^{re} technologique la série doit être indiquée, il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de hiérarchiser ces choix :

Indiquez la 1^{re} technologique souhaitée : (*)

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien correspondant à chaque série technologique.

- 1^{re} STAV ⓘ
- 1^{re} STD2A ⓘ
- 1^{re} STHR ⓘ
- 1^{re} STI2D ⓘ
- 1^{re} STL ⓘ
- 1^{re} STMG ⓘ
- 1^{re} ST2S ⓘ
- 1^{re} S2TMD ⓘ

En cliquant sur ⓘ, l'accès à la page dédiée du site de l'Onisep permet de s'informer sur la série technologique envisagée

Le choix de la 1^{re} technologique ne peut être validé sans indiquer la série :

Indiquez la 1^{re} technologique souhaitée : (*)
Pour plus d'informations, cliquez sur le lien correspondant à chaque série technologique.

- 1^{re} STAV ⓘ
- 1^{re} STD2A ⓘ
- 1^{re} STHR ⓘ
- 1^{re} STI2D ⓘ
- 1^{re} STL ⓘ
- 1^{re} STMG ⓘ
- 1^{re} ST2S ⓘ
- 1^{re} S2TMD ⓘ

⚠ Champ obligatoire

La sélection de la série technologique doit être validée :

Indiquez la 1^{re} technologique souhaitée : (*)
Pour plus d'informations, cliquez sur le lien correspondant à chaque série technologique.

- 1^{re} STAV ⓘ
- 1^{re} STD2A ⓘ
- 1^{re} STHR ⓘ
- 1^{re} STI2D ⓘ
- 1^{re} STL ⓘ
- 1^{re} STMG ⓘ
- 1^{re} ST2S ⓘ
- 1^{re} S2TMD ⓘ

Le récapitulatif est affiché après la validation de la sélection de la série technologique :

🗨 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

1^{re} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

→ Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

Rang 2

1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

→ Les intentions peuvent être modifiées

Ajout d'une série technologique :

Indiquez la 1^{re} technologique souhaitée : (*)

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien correspondant à chaque série technologique.

- 1^{re} STAV ⓘ
- 1^{re} STD2A ⓘ
- 1^{re} STHR ⓘ
- 1^{re} STI2D ⓘ
- 1^{re} STL ⓘ
- 1^{re} STMG ⓘ
- 1^{re} ST2S ⓘ
- 1^{re} S2TMD ⓘ

1^{re} préparant au brevet de technicien métiers de la musique

→ Rang 4

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Il n'y a pas d'autres informations à indiquer pour le choix de la 1^{re} BT

En cliquant sur ⓘ, l'accès à la page dédiée du site de l'Onisep permet de s'informer sur le brevet de technicien

Autre parcours : accès à la voie professionnelle

Demande d'accès à la voie professionnelle :

Veillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

1re générale

1re technologique

1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant (150 caractères maximum) :

Stage passerelle

Un stage passerelle peut être demandé, si le paramétrage académique l'a autorisé

3. Validation des intentions d'orientation

Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est affiché et doit être validé pour être enregistré :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement). →

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} technologique : 1^{re} STI2D →

Rang 3 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} technologique : 1^{re} STL →

Rang 4 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » →

Rang 5 ↑ ↓ 🗑️

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle
Métier ou formation : Informatique
Demande d'un stage passerelle →

[+ Ajouter une intention](#)

[Annuler](#) [Valider les intentions](#)

Les intentions ne sont pas enregistrées sans la validation

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Un récapitulatif des intentions d'orientation saisies et un message sont affichés après la validation de la saisie :

- ✓ transmission d'un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies à chaque représentant légal ;
- ✓ possibilité de modifier les intentions d'orientation saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
1^{re} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

Rang 2
1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

Rang 3
1^{re} technologique : 1^{re} STL

Rang 4
1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

Rang 5
autre parcours : un accès à la voie professionnelle
Métier ou formation : Informatique
Demande d'un stage passerelle

[Modifier les intentions](#)

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du service Orientation

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications :

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
---	--	---	--

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1^{re} générale ;
- 1^{re} technologique ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté.

Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non.

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.


Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [↗](#) ;
- sur le site [Secondes premières ↗](#) .

[Je consulte ma saisie](#)

- ✓ les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève ;
- ✓ le courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

 Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de courriels récapitulatifs ni de synchronisation avec Siecle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siecle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs intentions d'orientation.

L'adresse de l'expéditeur des courriels est une adresse générique, on ne peut pas y répondre.

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 19/11/2021 à 13:26, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) intention(s) provisoire(s) a(ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 1re générale

Enseignements de spécialité choisis :

- PHYSIQUE-CHIMIE
- MATHÉMATIQUES
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ALLEMAND
- ARTS DU CIRQUE
- LITTÉRATURE ET LCA - GREC (Hors établissement)

- Rang 2 : 1re STI2D
- Rang 3 : 1re STL
- Rang 4 : 1re préparant au brevet de technicien «métiers de la musique»
- Rang 5 : Voie professionnelle

Précision : Informatique

Demande de stage passerelle

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).
Le cas échéant le second représentant légal est également informé des intentions enregistrées.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 19/11/2021 à 13:26 par M. **Prénom NOM**, nous vous informons par ce message que l'(les) intention(s) provisoire(s) a(ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 1re générale

Enseignements de spécialité choisis :

- PHYSIQUE-CHIMIE
- MATHÉMATIQUES
- LANGUES, LITTÉRATURE & CULTURES ÉTRANGÈRES - ALLEMAND
- ARTS DU CIRQUE
- LITTÉRATURE ET LCA - GREC (Hors établissement)

- Rang 2 : 1re STI2D
- Rang 3 : 1re STL
- Rang 4 : 1re préparant au brevet de technicien «métiers de la musique»
- Rang 5 : Voie professionnelle

Précision : Informatique

Demande de stage passerelle

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande.
En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

4. Saisie des avis provisoires du conseil de classe, consultation et accusé de réception par les familles

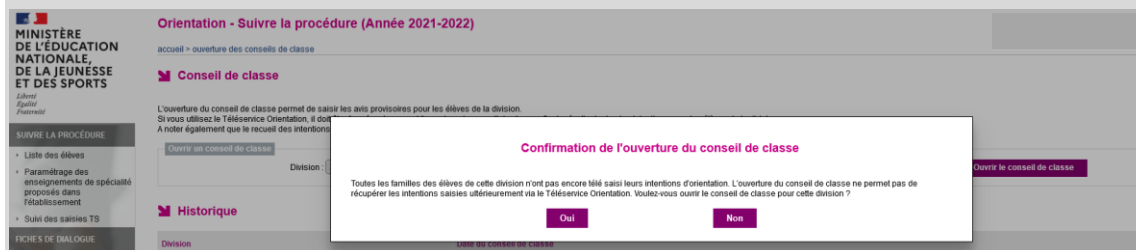
Nouveau

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Consignes pour la saisie des avis provisoires :


⚠ Il est impératif de fermer le service Orientation au moins 24h avant le début des conseils de classe, afin d'avoir les dernières intentions saisies pour la tenue des conseils de classe (transfert des intentions du service Orientation vers Siecle Orientation durant la nuit).

Ouverture des conseils de classe dans Siecle Orientation :



Une fois les avis du conseil de classe saisis dans Siecle Orientation, **vous devez attendre 24h avant de procéder à la réouverture du service Orientation** pour que les avis soient bien visibles dans le service en ligne (transfert des avis de Siecle Orientation vers le service Orientation durant la nuit ; c'est uniquement après ce transfert que les familles ne pourront plus modifier leurs intentions).

Le service en ligne Orientation n'est pas fermé :

- ✓ risque d'avoir une intention non traitée qui redescend le lendemain du conseil de classe. Contrairement à l'année dernière, cela ne supprimera plus l'avis provisoire, mais l'avis provisoire se basera sur l'intention reçue au maximum la veille de l'ouverture du conseil de classe ;
- ✓ l'intention non traitée sera visualisable en cliquant sur l'icône  dans la liste des intentions sur les écrans "Intentions" ou "Avis provisoires".

Le service en ligne Orientation est fermé :

- ✓ le service en ligne Orientation est fermé par l'établissement dans Vie Établissement : dans ce cas, la brique Orientation n'est plus visible sur Scolarité Services.

Le service en ligne Orientation est ouvert et le conseil de classe a été ouvert dans Siecle Orientation :

- ✓ cette année à l'ouverture du conseil de classe les saisies dans le service en ligne orientation ne sont plus possibles. Si les avis provisoires n'ont pas encore été envoyés au service orientation (la nuit suivant le moment de la saisie), le message suivant est affiché lorsque les représentants légaux se connectent : "Les avis provisoires du conseil de classe ne sont pas disponibles. Veuillez prendre contact avec votre établissement."

Après l'ouverture du conseil de classe dans Siecle Orientation et le lendemain de la saisie des avis provisoires, le représentant légal peut consulter les avis du conseil de classe.

Comme pour l'étape de saisie des intentions, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre :

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
---	--	---	--

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe vous accusez réception des avis provisoires.
Pour préparer votre choix définitif vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des établissements et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion et de s'informer sur les enseignements de spécialité pour la voie générale, les séries de bac pour la voie technologique et les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

L'un ou l'autre représentant peut accuser réception des avis provisoires du conseil de classe, l'affichage des écrans est identique pour chacun à cette étape :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation
Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

Rang 1 : 1^{re} générale

Avis réservé
Enseignements de spécialité demandés :

- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés :
Conseil pour Biologie écologie et sciences de la vie et de la terre

Rang 2 : 1^{re} STI2D

Avis favorable

Rang 3 : 1^{re} STL

Avis favorable

Rang 4 : 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

Avis favorable

Rang 5 : Autre parcours

Accès à la voie professionnelle : oui
Métier ou formation demandé : Informatique
Demande d'un stage passerelle.
Proposition d'un stage passerelle pour préparer le parcours.

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :
1^{re} STAV

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :
La voie technologique est un projet construit et qu'il faut continuer à préciser

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Réponse en cas de proposition de stage passerelle : (*)

Accord Refus

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

L'accusé de réception peut être effectué par l'un ou l'autre des représentants

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Réponse en cas de proposition de stage passerelle : (*)

Accord Refus

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

L'accusé de réception s'effectue en cochant la case puis en validant

Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celui-ci. Les représentants légaux sont invités à prendre contact avec le chef d'établissement pour tout renseignement ou conseil.

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Réponse en cas de proposition de stage passerelle :

Accord Refus


Nom Prénom a accusé réception des avis provisoires du conseil de classe le 21/11/21 à 18:51.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.


Un message s'affiche lorsque le représentant a accusé réception de l'avis du conseil de classe

5. Lien entre le service en ligne Orientation et Siecle Orientation

Intentions d'orientation


Dans Siecle Orientation le pictogramme  vous indique qu'un représentant légal a saisi des intentions d'orientation sur le service Orientation. Ses nom et prénom sont mentionnés ainsi que la date à laquelle la saisie a été effectuée.

Quand cela est nécessaire, vous avez la possibilité de modifier les intentions d'orientation saisies par les familles sur le service Orientation.

Le pictogramme  indique que la saisie TS a été modifiée par l'établissement avec le rappel de la saisie initiale en cliquant sur l'icône.



Les représentants légaux recevront chacun un courriel les informant des modifications.

L'adresse utilisée pour l'expédition des courriels est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siecle.

Le pictogramme  Indique qu'une saisie a été effectuée sur le service en ligne Orientation mais n'a pas pu être traitée avant l'ouverture du conseil de classe

Accusé de réception



Les pictogrammes   vous permettent de savoir si le représentant a accusé réception ou non de l'avis provisoire du conseil de classe depuis le service en ligne Orientation.



Le représentant légal ne peut accuser qu'une seule fois réception de l'avis du conseil de classe sur le service en ligne Orientation. Si vous le modifiez après qu'il a accusé réception, vous devrez l'informer des changements effectués.

Si vous souhaitez des précisions concernant le fonctionnement de Siecle Orientation, vous pouvez vous référer à l'aide en ligne accessible depuis le module (cliquer sur le lien *Aide* situé en haut à droite de l'écran), ainsi qu'auprès de votre service académique d'information et d'orientation.

6. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

Écran de consultation des intentions d'orientation

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

i
La saisie a été effectuée par un autre représentant de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui.
En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
1^{re} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

Rang 2
1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

Rang 3
1^{re} technologique : 1^{re} STL

Rang 4
1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

Rang 5
autre parcours : un accès à la voie professionnelle
Métier ou formation : Informatique
Demande d'un stage passerelle

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme dans le courriel récapitulatif des intentions saisies qu'il a reçu, il lui est indiqué qu'il doit se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions s'il souhaite apporter des modifications ; en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

7. Connexion de l'élève

Écran de consultation des intentions d'orientation

Actualités

Orientation

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

La saisie doit être effectuée par un représentant légal.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
1^{re} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

Rang 2
1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

Rang 3
1^{re} technologique : 1^{re} STL

Rang 4
1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

Rang 5
autre parcours : un accès à la voie professionnelle
Métier ou formation : Informatique
Demande d'un stage passerelle